



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

Réunion du conseil municipal Commune des Martres sur Morge Mardi 1^{er} avril 2025 – 19h30

Présents : Eugène CHASSAGNE – maire.

Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA – adjoints

Marie-France LABBE, Luis CRESPO - conseillers délégués,

Pierre AUDEBERT, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Christophe KLONOWSKA - conseillers municipaux

Excusés : Aurélie CHAMPION procuration à Marie-France LABBE, Angélique GARMIS procuration à Maddy MASSON, Laurent RENAULT procuration à Samya RIOTON.

1 – Location appartement du 1^{er} étage – 7 rue des Ecoles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du départ de la locataire le 28/02/2025, l'appartement au 1^{er} étage du logement communal, situé 7 rue des écoles, était donc disponible à la location à compter du 01/03/2025.

Après avoir demandé les documents nécessaires pour établir le contrat de location, cet appartement est loué à compter de ce 1^{er} avril.

Le montant mensuel du loyer est de 413.99 € avec 30 € de provision de charges mensuelles. Le montant de la caution est égal à un mois de loyer.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à la location de cet appartement.

2 – Budget : Vote du budget primitif 2025

Madame LABBE, conseillère municipale déléguée aux finances, présente le budget primitif 2025.

Section de fonctionnement

Recettes 712.902,96 €

Dépenses 712.902,96 €

Section d'investissement

Recettes 824.021,03 €

Dépenses 824.021,03 €

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.011 :	Charges à caractère générale	209 020,20 €	Chap.002 :	Excédent antérieur reporté fonct.	209 905,96 €
Chap.012 :	Charge de personnel	231 500,00 €	Chap.013 :	Atténuation de charges	2 500,00 €
Chap.014 :	Atténuation de produits (FPIC)	6 000,00 €	Chap.70 :	Produits des Services	90 900,00 €
Chap.023 :	Virement section investissement	178 032,96 €	Chap.73 :	Impôts et taxes	60 977,00 €
Chap.042 :	Opération d'ordre entre section (amort)	11 000,00 €	Chap.731 :	Fiscalité locale	220 000,00 €
Chap.65 :	Autres charges gestion courante	64 350,00 €	Chap.74 :	Dotations et participations	89 620,00 €
Chap.66 :	Charges financières	12 000,00 €	Chap.75 :	Revenus de immeubles	38 000,00 €
Chap.67 :	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Chap.76 :	Autres	0,00 €
			Chap.77 :	Mandats annulés (exercice antérieur)	1 000,00 €
Total dépenses fonctionnement		712 902,96 €	Total recettes fonctionnement		712 902,96 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. 001	Solde exécution d'inv. reporté	135 521,93 €	Chap.001 :	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00 €
Chap.16	Emprunts en euros, cautions	31 000,00 €	Chap.10	Dotations fonds divers réserves	286 459,75 €
Chap.20	Frais d'études	0,00 €	Chap.13	Subventions investissement	347 528,32 €
Chap.204	GFP : Bâtiments et installation	11 720,86 €	Chap.16	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
Chap.21	Immobilisations corporelles	481 311,46 €	Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	178 032,96 €
Chap.23	Immobilisations en cours	164 466,78 €	Chap.040	Opérations d'ordres entre section	11 000,00 €
Chap. 041	Opération patrimoniales	0,00 €	Chap. 041	Opération patrimoniales	0,00 €
Total dépenses Investissement		824 021,03 €	Total recettes investissement		824 021,03 €

Après échanges, le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

3 – Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

Le dossier de consultation, avec recueil de propositions et les cartographies des ZAER, a été mis à disposition du public en mairie du 03/03/2025 au 31/03/2025 avec un relais des informations sur le site de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Au cours de cette période, une personne a pris connaissance du dossier en mairie et une personne via le formulaire en ligne.

Aucune observation n'a été recueillie dans le recueil de propositions accompagnant le dossier. L'observation reçue via le formulaire en ligne concerne l'éolien. N'étant pas argumentée, celle-ci n'implique pas de modification du zonage. A noter que la municipalité n'a pas souhaité indiquer de zone pour l'éolien sur cette cartographie ZAER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces zones.

4 - Extension de la cuisine de la salle des fêtes

- Par délibération du 16/05/2024, le conseil municipal avait autorisé la signature du marché concernant le lot numéro 5 (travaux de carrelage) avec la société BRUNHES JAMMES.

Par courriel du 17/03/2025, la société BRUNHES JAMMES a informé la municipalité, de sa renonciation au marché en raison de son placement en liquidation judiciaire le 07/03/2025.

Compte tenu de l'urgence des travaux à réaliser et de l'accord de l'entreprise titulaire, il est nécessaire de procéder à la résiliation du marché en application de l'article L.641-10 du Code du Commerce. La société BRUNHES JAMMES n'ayant réalisé aucune prestation depuis la notification du marché, elle ne percevra aucune indemnité.

- Travaux complémentaires : installation d'une crédence en inox

Afin d'assurer une meilleure protection et éviter ainsi une dégradation rapide des murs de la cuisine, il s'avère nécessaire d'installer une crédence en inox. Le coût de cette installation est de 439.50 €.

Après échanges, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

5 - Mise à jour des fossés communaux à intégrer au plan d'entretien du SIA de la Rive Droite de la Morge

Une vérification des mètres linéaires des fossés appartenant à la commune a été effectuée. A la suite de celle-ci, deux fossés ont été supprimés de notre plan d'entretien car ils n'appartiennent pas à notre commune.

Le linéaire pour la commune est de 3.910 mètres.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le résultat de cette mise à jour et autorise Monsieur le Maire, à faire le nécessaire avec le syndicat de la Rive droite de la Morge.

Le conseil municipal souhaite qu'un devis soit demandé pour l'entretien de deux fossés situés dans des parties boisées.

6 - Questions diverses

- Orange : fin des réseaux

Des informations sont données au conseil municipal par l'élue ayant assisté à une réunion avec la Société Orange et Riom Limagne et Volcans, concernant la fin des réseaux cuivre.

La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement par zone géographique, pour une fin totale en 2030. Pour notre commune, la date fixée est le 31/10/2028.

Les raisons principales de cette fermeture sont sociétales (les usages évoluent et s'accroissent), technique (le réseau fibre est plus robuste et performant), économique et environnementale (le réseau fibre est trois fois moins énergétique).

- Piège à frelons

Riom Limagne et Volcans va donner aux communes de l'agglomération, trois pièges à frelons. Les communes auront ensuite la possibilité d'acheter des pièges supplémentaires pour environ 40.00 € l'unité.

- L'association Martrun's, lors de son assemblée générale, a fait une demande d'aide financière exceptionnelle, afin d'acheter des maillots pour ses 19 adhérents.

Après discussions, la commune décide de répondre favorablement à leur demande, en participant à hauteur de 10.00 € par équipement au bénéfice des participants.

La réunion se termine à 22h.

Le Maire,

Eugène CHASSAGNE

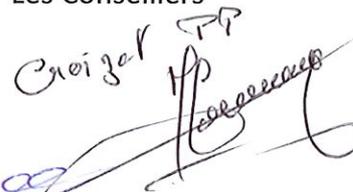


La secrétaire de séance

Anne BOROT



Les Conseillers



CHASSAGNE

